

# FONTI

## LES LETTRES DE MONSIEUR DOUTRELOUX A DON BOSCO

*Albert Druart*

La Belgique salésienne célébrera le centenaire de ses oeuvres en 1991. C'est en effet le 8 décembre 1891 que fut ouvert à Liège, l'orphelinat Saint-Jean-Berchmans. Mais les prémices de cette fondation remontent plus haut, en 1883, quand le 19 août, Mgr. Doutreloux expose pour la première fois à Don Bosco son désir de voir établir une maison de la congrégation salésienne dans la ville épiscopale.

Pour marquer cet anniversaire, il a paru bon de proposer une édition critique des cinq lettres que l'évêque de Liège adressa au fondateur des salésiens et dont on a conservé le texte.

Quand Monseigneur Doutreloux prend la plume pour écrire à Don Bosco le 19 août 1883, il a 45 ans et est évêque à Liège depuis près de 4 ans; il a succédé le 27 août 1879 à Mgr. de Montpellier dont il avait été désigné coadjuteur en 1875.<sup>1</sup> Il était né le 18 mai 1837, à Chênée, petit bourg à quatre kilomètres de Liège, au confluent de l'Ourthe et de la Vesdre. Sixième enfant d'une famille modeste, il se retrouve orphelin dès l'âge de 7 ans. Recueilli par un oncle maternel, curé dans le Limbourg hollandais, il reçut au presbytère les rudiments de son instruction. Il fréquente le collège Marie-Thérèse de Hervé avant d'entrer au petit séminaire de Saint-Trond pour y étudier la philosophie. Au terme de ce premier cycle, il entreprend la théologie qu'il commence au grand séminaire de Liège et qu'il termine à Rome, à l'université grégorienne. Il est ordonné prêtre dans la ville éternelle, le 23 février 1861.

Après son sacerdoce, il entame une carrière dans l'enseignement, profane d'abord, au collège Saint-Quirin de Huy où il exerce les fonctions de sous-directeur ecclésiastique, ensuite comme directeur du petit séminaire de Saint-Trond, en 1865, et six ans plus tard, comme président du grand séminaire de Liège. Nommé vicaire général de Mgr de Montpellier en 1874, il lui sera adjoint par Pie IX comme évêque coadjuteur avec droit de succession, le 15 juillet 1875. Il prit comme devise épiscopale «Caritas aedificat» (1 Cor. 8, 1).

Il avait 42 ans quand il prit possession du siège de Saint-Lambert. Les débuts de son épiscopat furent marqués par la lutte des catholiques belges contre la loi scolaire édictée par les libéraux en 1879.<sup>2</sup> Le nouvel évêque s'y lance avec fougue.

<sup>1</sup> Théodore de MONTPELLIER (1807-1879). Evêque de Liège en 1852.

<sup>2</sup> Sur les luttes scolaires en Belgique, on consultera avec profit J. LORY, *Libéralisme et instruction primaire 1842-1879. Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique*, Louvain, 1979, 2 t.

A la tête du diocèse qui a vu naître la dévotion au Saint-Sacrement, Victor-Joseph Doutreloux se doit de soutenir avec intérêt les congrès eucharistiques. Le troisième aura lieu à Liège, en juin 1883; l'évêque sera nommé président du comité permanent des congrès en 1890. Homme spirituel et d'une piété profonde, il tenait à répandre la dévotion au Saint-Sacrement dans sa ville épiscopale et dans son diocèse. Mais ce n'est pas cet aspect de sa personnalité que l'histoire a surtout retenu. Quand on évoque Mgr. Doutreloux, on pense plus volontiers à celui qu'on appelait « l'évêque des ouvriers ».<sup>3</sup> A partir de 1886, il réunit sous sa présidence, trois congrès sociaux qui s'interrogèrent sur la condition ouvrière.

C'est de ces assemblées importantes qu'est issue « l'Ecole de Liège » qui sera, pour la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, un des centres de pensée et d'action sociales. En plus de la réflexion, Mgr Doutreloux lança une série d'oeuvres en faveur des pauvres et des ouvriers, dont l'institut salésien n'est qu'un exemple parmi d'autres. Soutenant l'abbé Pottier,<sup>4</sup> professeur de théologie morale au séminaire, dans ses options démocratiques et d'émancipation des ouvriers, il publia une lettre pastorale sur la question sociale (14 janvier 1894) qui sera considérée par beaucoup comme un bon commentaire de l'encyclique *Rerum novarum* (1891).

Les dernières années de sa vie ont été assombries par les difficultés qui s'imposèrent à lui dans ses essais en vue de maintenir la cohésion des catholiques. Objet de calomnies de la part des plus conservateurs de ses diocésains, il s'efforcera malgré tout, et pas toujours avec succès, à travailler à l'entente des diverses associations catholiques de son diocèse. Ses craintes de la division du monde catholique liégeois l'amènèrent à se situer un peu en retrait par rapport aux tendances novatrices qui avaient été les siennes aux premiers temps de son épiscopat. Il mourut à Liège, le 24 août 1901.<sup>5</sup>

<sup>3</sup> En 1889, à l'occasion de la remise à Mgr. Doutreloux d'une distinction honorifique, un des orateurs l'appelle: « ...L'Evêque du peuple et des enfants, l'Evêque des pauvres et des écoles catholiques, l'Evêque des ouvriers et du rapprochement fraternel de toutes les classes sociales. » *Gazette de Liège*, 8 et 9 juin 1889.

<sup>4</sup> Antoine POTTIER (Spa 1849-1923). Prélat, professeur au grand séminaire de Liège et très engagé dans la fondation de la démocratie chrétienne belge.

<sup>5</sup> Devant l'absence de biographie de Mgr. Doutreloux, on est contraint de recourir aux notices des dictionnaires: A. SIMON, *Doutreloux (Victor-Joseph)*, dans *Biographie nationale*, t. XXX, col. 346-348; P. GERIN, *Doutreloux (Victor-Joseph)*, dans *D.H.G.E.*, fasc. 80, col. 748-751. Plus anciens, on peut voir C. CARTUYVELS, *Notice sur Monseigneur Victor-Joseph Doutreloux, évêque de Liège*, dans *Annuaire de l'Université de Louvain*, 1902, pp. III-XI; G. MONCHAMPS, *Eloge funèbre de Monseigneur Doutreloux, prononcé à la cathédrale de Liège le 29 août 1901*, Liège 1901.

Il faut consulter également: P. GERIN, *Le Fonds Doutreloux*, dans *Les archives diocésains de Liège. Inventaires des fonds modernes*, dans *C.C.I.H.C.* n. 85, Louvain-Paris, 1978, pp. 87-113; l'auteur fait précéder l'inventaire des archives d'une notice biographique aux pages 87 à 100.

Sur l'action sociale de Mgr Doutreloux, outre l'ouvrage signalé plus loin, voir P. GERIN, *Catholicisme liégeois et question sociale (1833-1914)*, Paris-Bruxelles, 1959; du même, *La démocratie chrétienne dans les relations Eglise-Etat à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. L'action de Mgr. Doutreloux*, dans *L'Eglise et l'Etat à l'époque contemporaine. Mélanges dédiés à la mémoire de Mgr. Alois Simon*, Bruxelles, 1975, pp. 225-287.

Les archives de l'évêché de Liège conservent un manuscrit inédit de J. DARIS, *Histoire*

Les lettres qu'on publie ci-après ont été écrites par Mgr. Doutreloux, ou un de ses secrétaires, entre le 19 août 1883 et le 17 mai 1886, date de la dernière. A part la première correspondance dont l'original est perdu, les autres pièces sont conservées aux archives salésiennes de Rome.<sup>6</sup>

On publie et on commente brièvement les originaux de ces quatre lettres, trois d'entre elles ont déjà fait l'objet de publication. On trouvera avant le texte de chacun des courriers les références de leurs diverses éditions. Une seule lettre, datée du 19 décembre 1885, est restée inédite jusqu'à aujourd'hui. La première, celle dont l'original est perdu, a été transcrite à partir du texte qu'en a donné le provincial J. Moermans, dans une circulaire de 1941 qui marque le cinquantenaire de l'arrivée de salésiens en Belgique.<sup>7</sup>

Curieusement, les archives de l'évêché de Liège n'ont gardé aucune correspondance de Don Bosco à Mgr. Doutreloux. Sans doute, les lettres de l'évêque n'exigeaient-elles pas de réponse. La seule réponse que l'on possède a été écrite par un secrétaire de Don Bosco, l'abbé Camille de Barruel.<sup>8</sup> Il apparaît cependant que Mgr. Doutreloux a reçu une autre lettre du supérieur des salésiens, celle qu'il lui a écrite au début de décembre 1885 et à laquelle l'évêque répond le 19 du même mois. Mais cette lettre n'a pas été retrouvée.

Après la mort de Don Bosco, le prélat liégeois est resté en relations épistolaires avec les salésiens, Michel Rua et François Scalon; il s'agissait de préparer l'ouverture de l'oeuvre salésienne de Liège.<sup>9</sup>

Outre ces cinq lettres, l'histoire a conservé le souvenir de deux visites de Mgr. Doutreloux à Don Bosco. La première a eu lieu en mai 1884, lors d'un voyage du prélat à Rome et la seconde, le 7 décembre 1888.<sup>10</sup> Cette dernière est particulièrement connue des salésiens, puisque c'est au cours de cette rencontre et au terme de circonstances, que certains ont qualifiées de miraculeuses, que Jean Bosco promit à l'évêque de Liège les salésiens que ce dernier réclamait depuis le 19 août 1883.

*du diocèse de Liège sous l'épiscopat de Monseigneur Doutreloux de 1879 à 1901, si., s. d., 6 registres manuscrits.*

<sup>6</sup> Archivio Centrale Salesiano (A.C.S.), 1111, via della Pisana, 00163 Roma.

<sup>7</sup> Jules MOERMANS (1899-1970). Provincial des salésiens de Belgique de 1937 à 1946.

<sup>8</sup> Camille de BARRUEL, prêtre salésien français dont on connaît très peu. Après des études de droit, il entre chez les salésiens. Il est novice-clerc en 1882; est prêtre en 1883. Il accompagne Don Bosco, en qualité de secrétaire, lors du long voyage à travers la France (janvier-mai 1883). En 1885, on le retrouve à l'oratoire Saint-Léon de Marseille où il tient le panégyrique de Saint François de Sales en février. Atteint d'aliénation mentale cette année-là, on perd alors sa trace.

<sup>9</sup> Michel RUA (1837-1910). Vicaire de Don Bosco en 1884 et recteur majeur des salésiens de 1888 à sa mort.

François SCALONI (1861-1926). Directeur-fondateur de l'orphelinat Saint-Jean-Berchmans à Liège (1891); provincial de Belgique (1902-1919) et d'Angleterre (1919-1926).

<sup>10</sup> Les *Memorie biografiche* n'ont pas conservé d'autres traces de la visite de mai 1884 que les lettres des 8 septembre 1883, 31 mai 1884 et 17 mai 1886 qu'elles publient dans le t. XVII, pp. 768-770 et qu'on lira ci-après. La visite du 7 décembre 1887 est relatée entre autres, dans *M.B.*, t. XVIII, pp. 436-439 et dans E. CERIA, *Annali della Società Salesiana dalle origini alla morte di S. Giovanni Bosco (1841-1888)*, Torino, 1941.

## I. LETTRE DU 19 AOUT 1883

L'original de cette lettre n'a pas été retrouvé. Il semble que J. Moermans, provincial de 1937 à 1946, qui publie cette lettre en 1941, à l'occasion du cinquantième de l'arrivée des salésiens en Belgique, ait vu l'original. Il écrit en effet: « Cette première lettre dont le texte original est conservé dans les archives de l'Inspection, bien qu'en haut, à droite, se trouve la mention probablement écrite par Don Bosco lui-même: « Si ritorni al più presto ». Cette lettre n'a jamais été publiée. En dessous de cette mention en italien écrivit, à l'encre légèrement bleue, une autre main, probablement un secrétaire: Lettre autographe.

Dans la marge gauche nous lisons encore ces mots écrits par une troisième main: Don Bologne procuri di riceverlo « comme il faut ». (...)

Voici donc le texte de cette lettre qui occupe 4 grandes pages bordées de deuil ». J. MOERMANS, *Circulaire n. 34*, Woluwé, le 14 novembre 1941, polycopiée.

Publiée par J. MOERMANS, dans la circulaire déjà citée: par Y Ami des Anciens, janvier 1967, n. 498, pp. 4-5; par A. DRUART, *Les origines des oeuvres salésiennes en Belgique (1981-1914)*, dans *Salesianum*, 1976, n. 3, pp. 682-683; dans *Lectures salésiennes*, octobre 1981, n. 21.

Cette longue lettre, très circonstanciée, expose toutes les influences préliminaires qui ont conduit l'évêque de Liège à s'adresser à Don Bosco pour lui demander d'ouvrir une maison salésienne dans sa ville épiscopale. Doutreloux ne souhaitait pas donner l'impression qu'il agissait de manière improvisée, c'est pourquoi il décrit longuement le concours de circonstances qui l'a amené à faire cette démarche et dans le même temps, il propose les moyens d'une réalisation rapide. Homme spirituel, il s'applique de plus à démontrer que son dessein est conforme à la volonté de Dieu. C'est pour lui un gage de succès, on ne peut se dérober à la volonté divine.

La correspondance témoigne de qualités littéraires certaines; elle offre un bel exemple du genre épistolaire ecclésiastique de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

EVECHE  
DE  
LIEGE

Révérendissime Père Supérieur Général<sup>1</sup>

Mademoiselle la Vicomtesse Vilain XIII ma diocésaine vous aura annoncé cette lettre et son sujet;<sup>2</sup> c'est après avoir prié et consulté que j'ose prendre

<sup>1</sup> Dans toutes ses lettres, Monseigneur Doutreloux, s'adresse à Don Bosco en tant que Supérieur général des Salésiens.

<sup>2</sup> Il s'agit probablement de la Vicomtesse Louise Vilain XIII née à Gand le 13 mars 1835 et y décédée le 9 septembre 1905. Elle était la fille de Charles Vilain XIII (1803-1878) et de Pauline de Billehé de Valensart (1800-1842). La fa-

la confiance de vous l'adresser ne doutant pas que si ma demande répond à la volonté de Dieu, il vous la fera agréer et qu'il vous donnera les moyens de réaliser son objet.<sup>3</sup>

Depuis longtemps<sup>4</sup> je souhaite vivement vous voir établir une maison de votre congrégation dans ma ville épiscopale et cela pour deux motifs: 1) parce que mon diocèse n'a pas de maison religieuse pour recueillir et élever nos petits orphelins de la classe pauvre,<sup>5</sup> 2) parce que les vocations ecclésiastiques n'étant pas nombreuses, il doit s'en perdre beaucoup et je manque de prêtres.<sup>6</sup>

Ces deux besoins des âmes étant ceux auxquels vous cherchez à venir en aide, j'ai cru répondre à la volonté de Dieu en implorant le secours de votre charité.<sup>7</sup>

Diverses circonstances ont fortifié en moi cette conviction. J'étais en France, il y a environ 5 ans; on m'y parla de vous et de vos oeuvres; j'en fus édifié, mais je n'eus alors aucune pensée de projet pour l'avenir; je me de-

mille Vilain XIII possédait un château à Leuth, qui faisait partie à cette époque du diocèse de Liège. « *La noblesse belge* », 1913, t. II, p. 301. La commune de Leuth est située dans la province de Limbourg, arrondissement de Tongres. (Voir *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, Bruxelles, 1981, t. III, pp. 2295-2296). Le fonds Don Bosco n'a pas conservé trace de l'annonce dont il est question dans la première phrase de la lettre de l'évêque.

<sup>3</sup> D'entrée de jeu, Doutreloux manifeste le caractère spirituel de sa demande. Les graves décisions ne peuvent se prendre à la légère, il faut s'appliquer par la prière et la consultation à discerner si elles sont conformes à la volonté de Dieu. Les développements de la lettre tendront à prouver qu'il en est bien ainsi.

La fondation salésienne sera le fruit de la collaboration des salésiens et de l'évêque puisque après l'acceptation par Don Bosco, elle sera réalisée de concert.

<sup>4</sup> La suite de la lettre permet de dire que c'est au cours des années de 1870 que l'idée est venue à l'évêque de demander à Don Bosco une fondation pour Liège. Les oeuvres salésiennes ont quitté l'Italie en 1875 pour s'installer en France, mais Don Bosco était déjà connu dans ce pays depuis quelques temps. (F. DESRAMAUT, *Don Bosco à Nice. La vie d'une école professionnelle catholique entre 1875 et 1919*, Paris, 1980). Par contre ce n'est qu'en avril 1879 que l'édition française du *Bulletin salésien* vit le jour.

<sup>5</sup> Il semble bien qu'en 1883, le diocèse de Liège ne possédait pas d'orphelinat géré par les catholiques. Il existait néanmoins des établissements dirigés par les instances publiques (A. DRUART, *I salesiani e il servizio dei Giovani in Belgio (1891-1914)*, dans *La Famiglia salesiana di fronte alle attese dei Giovani*, Leumann, Torino, 1979, pp. 150-155).

<sup>6</sup> La demande de l'évêque est ainsi tout à fait conforme aux buts suivis par la Congrégation salésienne.

<sup>7</sup> Nouvelle affirmation de la « volonté de Dieu ». L'évêque s'y soumet en sollicitant une fondation salésienne pour son diocèse.

mandais même s'il n'y avait pas une exagération pieuse dans ce que l'on me disait.<sup>8</sup> En Septembre 1880, j'allai visiter les oeuvres ouvrières de MM. Harmel frères au Val des Bois;<sup>9</sup> j'y rencontrai Mr Ernest Harmel qui a l'honneur d'être particulièrement connu de vous; <sup>10</sup> il m'entretint avec enthousiasme des résultats de vos fondations; ce fut à partir de ce moment que je souhaitai d'en posséder une ici pour combler des lacunes que notre triste gouvernement et son parti rendent de plus en plus préjudiciable au salut des âmes qui me sont confiées.<sup>11</sup> Je continuai à prier pour que la volonté de Dieu se

<sup>8</sup> Bien que sa santé lui impose quelques ménagements, Monseigneur Doutreloux voyageait beaucoup (P. GERIN, *Le Fonds Doutreloux...* p. 97). L'évêque confesse une légère hésitation qui pousse à croire qu'il ne s'engage pas à la légère.

<sup>9</sup> Val des Bois, 30 km. au N.E. de Reims. C'est là que la famille Harmel avait installé son usine. Les frères Harmel, Léon en particulier, y avaient réalisé une véritable association des ouvriers à la gestion des oeuvres sociales de l'entreprise. Ils sont considérés, à ce titre, comme des pionniers de la démocratie chrétienne (G. GUITTON, *Léon Harmel*, Paris 1927, 2 vol.; G. HOOG, *Histoire du catholicisme social en France, 1871-1931*, Paris, 1946). Il ne semble pas que Don Bosco ait visité les usines du Val des Bois. Au cours du voyage en France de 1883, il aurait fait, au cours du trajet Paris-Dijon, un détour par Reims pour rencontrer, entre deux trains, Léon Harmel, son ami du Val des Bois (F. DESRAMAUT, *Essai de chronologie critique du voyage de Don Bosco en France en 1883*, dans *Cahiers salésiens*, octobre 1982, p. 52).

On n'a pas réussi à préciser les débuts de cette amitié. Elle est déjà signalée dans le volume IV des *Memorie*, édité en 1904, qui relate les événements des années 1850 (*M.B.* IV, p. 81). Il ne faut pas se laisser impressionner par cette date lointaine car le passage dont il est ici question relate la fondation d'oeuvres ouvrières en Italie, en Allemagne et en France. D'autre part, Harmel n'a été vraiment connu en Italie que dans les années 1870. On peut donc raisonnablement la faire remonter à cette époque. Lors du pèlerinage « La France du travail à Rome » de 1887, les participants guidés par Harmel s'arrêtèrent quelques heures à Turin pour saluer Don Bosco (*Bulletin salésien*, novembre 1887, pp. 132-133). Les archives salésiennes de Rome ont conservé quelques lettres d'Harmel adressées à Don Bosco (*Fondo Don Bosco*, Rome, 1980, p. 337).

<sup>10</sup> Ernest HARMEL est le frère cadet de Léon.

<sup>11</sup> Les libéraux dirigent la Belgique depuis les élections du 11 juin 1878 (Ch. TERLINDEN, *Histoire politique interne: formation et évolution des partis*, dans *Histoire de la Belgique contemporaine (1830-1914)*, sous la direction de J. DE HARVENG, Bruxelles 1929, t. II, pp. 139-140. Th. LUYKX, *Politieke geschiedenis van België van 1789 tot heden*, Amsterdam-Bruxelles, 2ème éd., 1969, pp. 167-168. Ils perdront le pouvoir aux élections du 10 juin 1884. Les six ans qu'ils passeront à la tête du pays leur permirent de développer une politique anticléricale surtout en matière d'enseignement avec « la Loi de malheur » sur l'instruction primaire (J. LORY, *Libéralisme et instruction primaire, 1842-1879. Introduction à l'étude de la lutte sco-*

fasse, mais retenu par je ne sais quelle crainte vague, je ne vous écrivis pas.<sup>12</sup> En hiver 1881, Melle Vilain XIII m'envoya pour m'être agréable un exemplaire du livre racontant vos fondations; à sa vue, je me dis que Dieu voulait me donner un signe de sa volonté; après lecture, j'en fus plus persuadé encore.<sup>13</sup> Je songeai à un local: l'idée me vint que mon plus grand patronage de jeunes gens pourrait convenir; j'en parlai au propriétaire et fondateur qui en fut enchanté, d'autant plus qu'il y voyait une garantie de stabilité pour son oeuvre; <sup>14</sup> je lui passai le livre, je le fis lire également par le digne et pieux curé de la paroisse: tous deux me supplièrent de donner suite à ma pensée.<sup>15</sup>

*laire en Belgique*, Louvain, 1979, 2 t.). Cette politique était vivement ressentie par les catholiques. Mgr. Doutreloux réagit avec fougue aux attaques libérales.

<sup>12</sup> L'évêque exprime une fois encore la recherche de la volonté de Dieu. Quelques lignes plus loin, il affirme avoir reçu une manifestation concrète de ce vouloir divin.

<sup>13</sup> Il s'agit de l'ouvrage de Ch. d'ESPINEY, *Don Bosco*, Nice, 1881, nombreuses rééditions. (Sur cet ouvrage, consulter DESRAMAUT, *Don Bosco à Nice...* pp. 79-80).

<sup>14</sup> Mgr. Doutreloux, en demandant la venue des salésiens, leur propose un lieu d'installation. La fondation est possible, elle a un toit où s'abriter. Il s'agit du « Patronage des Apprentis » situé à Liège, rue Saint Laurent. Cette institution avait été fondée en 1865 par le baron Gaston de la Rousselière et s'appelait en fait le « Patronage Saint-Joseph » (P. GERIN, *Catholiques liégeois et question sociale...* pp. 41-43).

Baron Marie-Aimable-Gaston de la ROUSSELIÈRE CLOUARD (1842-1917) (*La Noblesse belge*, 1897, t. II, 2069 et 1913, t. II, 67; P. GERIN, *op. cit.*, p. 470). Mgr. Cagliero en visite les installations lors de son passage en Belgique à l'occasion du long périple qui le mena, à la fin de 1888, outre notre pays, en France et en Angleterre (*Bulletin salésien*, novembre 1888, pp. 133-136 et janvier 1889, pp. 9-23; la visite du patronage à la p. 68). A l'époque du voyage de l'évêque salésien, l'institut devait être installé sur un terrain contigu au patronage que Doutreloux avait acquis « d'une manière providentielle » (Evêché de Liège, *Fonds Doutreloux*, 22 Salésiens, promesse de vente d'un terrain rue St-Laurent, le 29 juin 1887; cette promesse de vente précise que le terrain « jouxte le patronage des apprentis ». Il faut noter que le document est daté de juin 1887, date antérieure à la décision prise par Don Bosco de fonder à Liège, mais bien postérieure à la lettre que nous lisons). En définitive, les salésiens ne s'établissent pas là mais dans le quartier du Laveu. Les raisons de cet autre choix ne sont pas toutes connues; on sait cependant l'évêque estimait que « ce quartier ouvrier déjà considérable et appelé à un développement plus grand encore, a besoin d'une église » (V.J. DOUTRELOUX, *Lettre pastorale n. 53*, Liège, le 1er mai 1890). Une maison salésienne s'installera rue St-Laurent en 1902 (A. DRUART, *Les débuts des Salésiens de Don Bosco en Belgique (1891-1914)*, Louvain, 1975, photocopié, pp. 43-44).

<sup>15</sup> Le patronage St-Joseph était établi sur le territoire de la paroisse Saint-Martin. Le curé était Gille JOSEFF (1841-1929), ordonné prêtre en 1882; il fut nommé à ce poste en 1882 et le conservera jusqu'en 1914.

Peu de semaines après, sans que ces Messieurs en eussent parlé, le livre qu'ils avaient lu était répandu par je ne sais quelle circonstance providentielle dans quantité de familles catholiques de Liège et plusieurs Messieurs catholiques dévoués aux oeuvres me demandèrent si je le connaissais. Tout cela m'impressionnait vivement, mais des difficultés d'exécution me faisaient hésiter encore.<sup>16</sup> La bénédiction dont Dieu a favorisé votre confiance en lui pour l'établissement de vos écoles catholiques (j'en ai au delà de 600 dans mon diocèse et elle me coûtent plus d'un million annuellement) me décida à me reposer également sur cette confiance pour mon projet, et dès lors il fut arrêté.<sup>17</sup> En ce moment un de mes meilleurs diocésains se trouvait dans le voisinage du château de Melle Vilain XIII: elle le pria de venir chez elle et c'était de nouveau pour lui causer de son désir d'avoir une fondation dans le diocèse; cet entretien me fut rapporté, j'appris que vous souhaitiez une fondation en Belgique, que vous pensiez pouvoir la mettre en oeuvre en Octobre 1884.<sup>18</sup> Je mandais Melle Vilain XIII et c'est à la suite de notre conversation que je viens instamment vous supplier d'examiner devant Dieu ce qu'il me paraît demander de vous et de votre pauvre serviteur.<sup>19</sup> Plusieurs fois déjà j'ai offert le St Sacrifice à cette intention et je le ferai encore pour que le Seigneur daigne vous éclairer. Puisse-t-il accorder cette grande faveur à mon diocèse! Mar-

<sup>16</sup> La foi vive de Monseigneur Doutreloux le pousse à reconnaître l'intervention de la Providence dans les événements de la vie quotidienne, c'est parce qu'il possédait cet esprit spirituel qu'il pouvait discerner l'action de Dieu là où d'autres ne verraient que coïncidence fortuite. On remarquera la discrétion de l'évêque qui ne cite aucun nom de ces « Messieurs catholiques ». Sans doute pensait-il que Don Bosco n'en connaissait aucun.

<sup>17</sup> Doutreloux réagit violemment à la loi scolaire de 1879, non seulement en excommuniant les parents qui envoyaient leurs enfants aux écoles primaires de l'Etat, mais aussi en fondant une série de collèges et d'écoles catholiques (B. BOULANGE, *La lutte scolaire et l'établissement de l'enseignement primaire catholique laïque pour garçons à Liège sous l'épiscopat de Mgr Doutreloux (1879-1901)*, Liège, 1972-73).

<sup>18</sup> Les recherches menées aux archives salésiennes tant à Rome qu'en Belgique n'ont pas permis de vérifier le fondement de cette affirmation de Mgr. Doutreloux. La première demande formulée pour avoir des religieux en Belgique que l'on ait retrouvée est la lettre que nous venons de lire. Les *M.B.* énoncent bien une demande qui aurait été faite à Don Bosco en 1867 déjà. Mais elle ne repose sur aucun document (*M.B.*, t. VIII, pp. 915-916 et A. DRUART, *Les débuts des Salésiens...*, p. 22).

<sup>19</sup> Nouvelle affirmation, sous une heureuse formulation, du sentiment de l'évêque d'accomplir la volonté de Dieu. La fondation liégeoise sera le fruit de la collaboration de Don Bosco et de Mgr Doutreloux. C'est d'autant plus vrai que\* le prélat fait état d'une information selon laquelle l'apôtre turinois désire fonder en Belgique. En l'appelant à Liège, l'évêque lui fournit l'occasion de réaliser son souhait. Melle Vilain XIV semble avoir donné l'impulsion définitive qui a résolu Doutreloux de s'ouvrir à Don Bosco de son projet.

di 28 courant je pars pour Lourdes; cette affaire sera un des principaux objets de mes prières durant le pèlerinage où je serai accompagné d'environ 2.000 belges.<sup>20</sup> Si votre Révérence daigne m'écrire prochainement, qu'elle veuille bien adresser sa lettre à l'évêché de Liège (Belgique); on me la réexpédiera aussitôt.

J'arriverai à Lourdes le 4 7bre; si je pouvais voir un de vos délégués soit à Toulouse, soit à Marseille, soit à Lyon, je pourrais m'y trouver, au rendez-vous qui me serait indiqué, les 10, 11, ou 12 7bre; si c'était à Lyon, j'y serais difficilement le 10, ma santé m'obligeant à certains ménagements pour le voyage.<sup>21</sup> Je resterai à Lourdes chez les RR. pères du couvent des missionnaires du 4 au 9; vous pourriez donc, si vous le trouvez à propos, m'envoyer vos instructions à cette adresse.

Espérant tout de votre charité, je me recommande à vos prières et je vous prie, Révérendissime Père Général, d'agréer l'hommage de mon plus profond respect et de mon entier dévouement en N.S.<sup>22</sup>

Victor Jos. Doutreloux Evêque de Liège

Liège le 19 août 1883

<sup>20</sup> Après avoir exposé le long cheminement qui l'a conduit à formuler sa demande, l'évêque expose les démarches spirituelles auxquelles il s'est déjà livré. La fondation liégeoise fera l'objet de nombreuses prières. Dans chacune de ses lettres, Doutreloux redira les interventions de ce type qu'il suscite dans son diocèse.

<sup>21</sup> Pour exposer plus facilement ses intentions, l'évêque souhaite rencontrer un envoyé de Don Bosco. Il indique quelques lieux et dates où cette rencontre pourrait avoir lieu. La lettre suivante nous apprend que cette rencontre n'a pas été possible.

<sup>22</sup> On n'a pas retrouvé la réponse à ce premier courrier. Il est néanmoins possible d'en déduire le contenu à la lecture du premier paragraphe de la lettre du 9 septembre. Le principe de la fondation semble admis mais le moment de la réaliser est renvoyé au temps où Don Bosco disposera d'assez de religieux pour la mener à bien. L'auteur des *M.B.*, XVII, p. 398, ne dispose pas de plus d'informations que nous, il reconstitue la réponse à partir de la deuxième lettre. En 1883, la congrégation salésienne comprenait 520 religieux répartis dans une cinquantaine de maisons établies en Italie, en France, en Espagne et en Amérique du Sud (*Dati statistici sull'evoluzione nel tempo e sulla situazione attuale dei Salesiani e delle loro opere*, Rome, 1971, p. 17 et p. 107).

## II. LETTRE DU 8 SEPTEMBRE 1883

Original dans A.C.S., *Fondo Don Bosco*, 1.500 A 11-12. 1 feuillet (19 cm. X 12.5 cm.) bordé de noir, recto-verso, deux pages manuscrites.

Publiée dans *M.B.* XVII, p. 768 (On a omis d'indiquer la date), dans *Almanack Don Bosco*, 1942, pp. 34-35; dans *L'Ami des Anciens*, janvier 1967, n. 498, p. 6.

Traduite en néerlandais et publié dans *Liefdewerk van Don Bosco*, novembre-décembre 1937, pp. 170-171.

Cité par F. DESRAMAUT, *Répertoire analytique des lettres françaises adressées à Don Bosco 1883*, dans *Cahiers Salésiens*, avril-octobre 1983, p. 99.

C'est la deuxième lettre de Monseigneur Doutreloux à Don Bosco et la première dont on a conservé l'original. Elle fait partie de l'échange de correspondance intervenu entre l'évêque et le fondateur des salésiens, dans les mois d'août et septembre 1883. Sur l'original, Don Bosco a écrit: « D. Durando ne parli ».

Lourdes, le 8 7bre 1883

Révérendissime Père général,

Vous remerciant de la réponse <sup>1</sup> que vous avez bien voulu me faire adresser et de toute la charité avec laquelle vous adoucissez la peine que le délai annoncé devait me causer, j'ai l'honneur de vous informer qu'il ne me sera pas possible d'être le 15 7bre à Nice.<sup>2</sup>

Au printemps prochain je ferai un voyage à Rome et j'espère qu'à cette occasion je pourrai avoir le bonheur de vous visiter.<sup>3</sup> En attendant je prierai le Seigneur pour qu'il vous envoie des ouvriers plus nombreux et qu'il vous

<sup>1</sup> Il s'agit de la réponse à la lettre du 19 août 1883 (voir ci-dessus). Bien que l'on n'ait pas retrouvé cette correspondance, les mots de Doutreloux indiquent clairement que Don Bosco n'a pas répondu positivement à la demande qui lui a été faite. Il a néanmoins, recommandé au secrétaire chargé de la réponse d'y mettre certaines formes puisque l'évêque parle de charité et de douceur.

<sup>2</sup> Dans sa première lettre, Doutreloux souhaitait rencontrer un délégué de Don Bosco pour discuter de la fondation qu'il projetait. Il indiquait à cet effet, quelques lieux et quelques dates possibles. La réponse de Don Bosco que l'on n'a pas conservée, devait proposer une rencontre à Nice pour le 15 septembre. Malgré qu'il avait fait cette année-là, entre le 15 février et le 31 mai, un long voyage en France (F. DESRAMAUT, *Essai de chronologie critique du voyage de Don Bosco en France en 1883*, dans *Cahiers salésiens*, octobre 1980, n. 3, pp. 5-58), le fondateur des salésiens revint à Nice durant la deuxième semaine de septembre pour y présider la retraite annuelle des religieux. (F. DESRAMAUT, *Don Bosco à Nice...*, pp. 62-64). C'est là qu'il donne rendez-vous à l'évêque.

<sup>3</sup> Dejà Doutreloux projetait un voyage à Rome pour le printemps 1884. Comme on l'apprendra à la lecture de la lettre suivante, c'est à l'aller que l'évêque s'imposera le détour de Turin pour y rencontrer Don Bosco.

inspire de m'en réserver quelques uns pour mes chers orphelins et pour les vocations ecclésiastiques perdues en si grand nombre dans mon diocèse. Puisse la Vierge Immaculée exaucer ce voeu si ardent de mon coeur.<sup>4</sup>

Veillez agréer, Révérendissime Père général, l'hommage de mon plus profond respect et de tout mon dévouement en N.S.J.C.

+ Victor Jos. Doutreloux, Evêque de Liège (Belgique)

### III. LETTRE DU 31 MAI 1884

Original dans A.C.S. *Fondo Don Bosco*, 1.500 B 1-4. 1 double feuillet (19 cm. X 12.5 cm.). En-tête de l'évêché, quatre pages manuscrites.

Publié dans *M.B.*, XVII, pp. 768-769; dans *Almanach Don Bosco*, 1942, pp. 35-36; dans *L'Ami des Anciens*, février 1967, n. 499, pp. 20-21.

Traduite en néerlandais et publié dans *Liefdeiverk van Don Bosco*, novembre-décembre 1937, pp. 171-172.

L'original de cette lettre est surchargé d'un bref résumé qui mêle le français à l'italien:

« Il vescovo di Liège (Belgique) scrive da Roma che fece la comm. di D.B. al S.P. il quale manda a D.B. ed a tutta la casa di Torino la sua paterna benediz<sup>o</sup> e la incarico di riferire a D.B. qu'il ( il Papa) connaît la ville de Liège, qu'il l'aime beaucoup, et qu'il désire vivement la voir dotée d'un orphelinat salésien.

Ringrazia cord<sup>te</sup> dell'accoglienza ricevuta in Torino, e si mette a disposizione di D.B. per aiutarlo come potrà onde aprire presto una casa sales, pei giovanetti in Liège. Egli prega tutti i SS. che visita in Roma ad ottenergli la grazia d'una casa salesiana in Liège ».

« al solito » R. 16/6

(Cette dernière mention indique que la réponse a été datée du 16 juin, comme on s'en rendra compte plus loin).

On trouve en outre le nom « D. Durando » qui signale sans doute que c'est ce confrère qui a déjà traité de l'affaire exposée par le courrier.

Dans la lettre du 19 août 1883, Monseigneur Doutreloux projetait un voyage à Rome pour le printemps 1884. Il effectua ce déplacement du 23 mai au 13 juin. (*Le Petit courrier de l'Association de St. François de Sales. Semaine religieuse du diocèse de Liège*, 1884, pp. 332-396 janvier). Il profite de cette visite ad limina dans la ville éternelle pour rencontrer Don Bosco à Turin. Les *M.B.* ne fournissent pas de détails originaux sur cette rencontre; elles se bornent à reprendre les indications fournies dans cette lettre datée de Rome le 31 mai 1884.

<sup>4</sup> On retrouve ici le double but que Doutreloux fixait à la fondation salésienne qu'il souhaitait pour son diocèse: l'éducation des orphelins et le soin des vocations sacerdotales. Il rejoint ainsi les préoccupations générales de la congrégation salésienne.

On ne connaît pas la date exacte de cette entrevue. Certains textes de l'évêque de Liège tendent à faire croire qu'elle se déroula durant la neuvaine à Marie Auxiliatrice et peut-être même le 24 mai. La lettre qui suit dit: « C'est dans la neuvaine de N.D. Auxiliatrice que je vous ai présenté ma demande... » (Lettre de Mgr Doutreloux à Don Bosco, le 17 mai 1886). La lettre pastorale « La religion dans l'éducation » publiée en 1888 donne une date plus précise: « Heureux de ce premier succès obtenu en la fête de N.D. Auxiliatrice... » (V.J. DOUTRELOUX, *La religion dans l'éducation*, Liège, 1888, p. 15). On ne peut cependant se fier totalement à la chronologie établie par ce document épiscopal. Il semble en effet, que Doutreloux se laisse aller à commettre quelques erreurs chronologiques. En particulier, la lettre pastorale situe la première audience, accordée par Léon XIII, quelques jours avant sa visite à Don Bosco. Or la lettre qu'on va de lire atteste que l'audience a eu lieu après son passage à Turin puisque l'évêque remercie pour l'accueil bienveillant qu'on lui a réservé au Valdocco. C'est néanmoins cette date du 24 mai qu'il reprendra dans une autre lettre à ses fidèles, daté du 1er mai 1890, qui annonce la bénédiction solennelle de la première pierre de l'institut liégeois (V.J. DOUTRELOUX, *Lettre pastorale n. 53*, Liège, 1er mai 1890). J. Léonard, l'historiographe du 75ème anniversaire de la maison de Liège, fixe, lui aussi, la rencontre le 24 mai 1884 (J. LEONARD, *Première rencontre de Monseigneur Doutreloux avec Don Bosco*: 1884, dans *L'Ami des Anciens*, février 1967, n. 499, pp. 16-21).

On pourrait le suivre dans son raisonnement, s'il était prouvé que les moyens de communication de l'époque permettaient d'arriver à Turin, le 24 mai en temps utile pour rencontrer Don Bosco, alors qu'on avait quitté Liège la veille. Mgr. Doutreloux est effectivement parti de Liège le 23 mai 1884 (*Le Petit courrier...*, 24 mai 1884, p. 332). Quitte à paraître moins précis, il vaut mieux se contenter d'affirmer que la première rencontre entre les deux hommes a eu lieu entre le 23, jour de son départ, et le 27 mai, date de son arrivée à Rome. Elle n'a certainement pas eu lieu durant la neuvaine préparatoire à N.D. Auxiliatrice puisque l'évêque quitte Liège la veille de la fête. Au mieux, elle aurait pu se situer le 24 mai, mais cela semble difficile surtout quand on sait que la santé du prélat lui imposait un rythme de voyage plutôt lent (Lettre de Doutreloux à Don Bosco, 19 août 1883).

EVECHE

DE

LIEGE

Très Révérend supérieur général,

Sortant de l'audience du St Père, je me fais un devoir de vous informer que je me suis ponctuellement acquitté de la demande que vous m'avez confiée.<sup>1</sup> Le St Père vous accorde ainsi qu'à toute votre Maison de Turin sa pa-

<sup>1</sup> Monseigneur Doutreloux fut reçu à deux reprises par le Pape: le 31 mai et le 3 juin (*Le Petit courrier...*, 7 juin 1884, p. 365). C'est donc vraiment au sortir de la première audience qu'il écrit à Don Bosco. On peut voir dans cet empressement

ternelle bénédiction.<sup>2</sup> Il m'a rappelé qu'il vous avait vu il y a peu de jours et n'a nullement été surpris d'entendre de ma bouche ce que vous, vos religieux et vos enfants vous êtes pour le St Père.<sup>3</sup>

Je lui ai fait part de ma démarche auprès de vous et comme j'implorais son appui, il m'a chargé de vous écrire « qu'il connaît la ville de Liège, qu'il lui porte grand intérêt, qu'il l'aime beaucoup et qu'il désire vivement la voir doté d'un orphelinat dirigé par vos religieux ».<sup>4</sup>

Ces paroles dites avec un ton de fermeté et d'insistance qui m'ont frappé, fortifient de plus en plus en moi la confiance qu'en vous adressant mon ardente supplication, j'ai accompli la volonté de Dieu et que par conséquent les moyens de réaliser ce que vous m'avez dit être votre ardent désir, un souhait que vous formez de tout votre coeur, ne vous manqueront pas.<sup>5</sup> Puisse-je ne pas me rendre indigne de cette faveur! J'ai remis cette affaire dans les

une sollicitude particulière de l'évêque qui ne veut en rien mécontenter son correspondant.

<sup>2</sup> Si on n'est pas renseigné sur l'objet de la requête dont fait état la première phrase, il est loisible de penser qu'il s'agit d'une demande de bénédiction, comme la suite l'autorise.

<sup>3</sup> Don Bosco rentrait effectivement d'un voyage à Rome où il avait séjourné près d'un mois (du 16 avril au 14 mai). (J. SANTAELARIA I GUITART, *Cronologia completa de las memorias biográficas de san Juan Bosco*, Barcelone, 1979, pp. 329-330, avec les réserves de F. DESRAMAUT, *Essai de chronologie critique...*, p. 71). Il avait fait ce déplacement pour récolter des fonds et hâter la concession de certains privilèges en faveur de sa congrégation (*M.B.* XVII, p. 73). Pendant ce mois, Don Bosco avait obtenu, le 9 mai, après quelques difficultés semble-t-il, une audience du Souverain Pontife (*Ibidem*, p. 97).

<sup>4</sup> Avant son élection au trône pontifical, Léon XIII (Joachim PECCI) avait été nonce à Bruxelles de 1843 à 1846. De ce fait, il connaissait bien notre pays et lui portait un réel intérêt (P. VAN ZUYLEN, *La nonciature Pecci*, dans la *Revue Générale*, 1931, pp. 257-276. A. SIMON, *La disgrâce du nonce Pecci*, dans la *Revue générale belge*, 15 mars 1953, pp. 723-734 et du même, *Lettres de Pecci*, Bruxelles-Rome, 1959).

<sup>5</sup> En demandant une maison salésienne pour la ville épiscopale, l'évêque de Liège était persuadé d'accomplir la volonté de Dieu. Déjà dans la première lettre, il se plaît à rassembler toutes les circonstances qui l'ont conduit à faire cette démarche. Il voit dans cet heureux enchaînement une marque évidente du dessein de la providence. Le projet connaîtra son exécution puisqu'il est dans les mains de Dieu. Lui-même se considère comme simple instrument.

Quant à Don Bosco, il semble d'après les notes de l'évêque, désirer et souhaiter une fondation en Belgique. Ces sentiments sont affirmés à nouveau dans la réponse à cette lettre qu'il fait adresser par C. de Barruel à Doutreloux, en date du 16 juin 1884. Mais la pénurie de personnel l'empêche de réaliser ce désir dès à présent (voir plus bas).

ainsi de N-D auxiliaresse (sic) en la visitant avant de quitter votre établissement: cette bonne Mère exaucera la prière que je lui ai faite pour mes pauvres enfants qui sont bien plus encore les siens; depuis ma prière, je ne me considère plus que comme un instrument dans ses mains pour la servir dans une entreprise qu'elle a sur mon humble demande adoptée comme sienne.<sup>6</sup>

Recevez, très Rév. Père, mes nouveaux remerciements (sic) pour l'accueil si bienveillant que j'ai reçu de votre Paternité et de tous les vôtres; j'en conserverai le plus édifiant et le plus consolant souvenir.<sup>7</sup>

Partout à Rome je prie pour l'accomplissement de la demande que je vous ai adressée, je l'ai fait surtout auprès de St Philippe de Néry (sic), de St Louis de Gonzague et de mon saint compatriote le B. Jean Berchmans.<sup>8</sup> Je la recommande sans cesse aux bons Anges et aux Saints Patrons de mon dio-

<sup>6</sup> En 1883, déjà l'évêque avait confié la réalisation de ce projet à la Vierge de Lourdes où il se rendait en pèlerinage avec ses diocésains. Maintenant il la remet à N.D. Auxiliaresse qu'il a eu l'occasion de prier au cours de son séjour à Turin.

<sup>7</sup> Voir plus haut les développements consacrés à la date de cette rencontre.

<sup>8</sup> Saint Philippe Néry (1515-1595). On connaît l'influence qu'exerça le fondateur de l'Oratoire sur Jean Bosco (cf. F. DESRAMAUT, *Don Bosco et la vie spirituelle*, Paris 1967, pp. 42-43). Son corps repose à Rome dans l'église de Sainte-Marie in Vallicella que Philippe a érigée à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle. Cette église est située sur la Place Neuve à deux pas du Tibre.

Saint Louis de Gonzague (1568-1591). On sait la dévotion que Don Bosco avait envers ce saint. Sa jeunesse fervente pouvait servir de modèle à ses garçons. Il les encourageait d'ailleurs à l'invoquer par l'exercice des « Sei domeniche » qu'il diffuse tout au long de sa vie (F. DESRAMAUT, *Don Bosco et la vie spirituelle*, p. 42). A ses religieux, Don Bosco proposait Louis de Gonzague comme protecteur. Il leur recommandait de le prier pour conserver la chasteté (F. DESRAMAUT, *Les constitutions salésiennes de 1966. Commentaire historique*, Rome 1969, t. 1, pp. 130-132).

Jean Berchmans (1599-1621) n'était pas encore canonisé en 1884, il le sera le 15 janvier 1888. D'origine belge, ce jésuite mort prématurément fut proposé comme patron des jeunes étudiants. C'est à son patronage que Doutreloux confiera la fondation salésienne de Liège: « En les (orphelins) plaçant sous cette protection souveraine (de la Vierge), nous voulons aussi leur donner un modèle qui leur apprenne à s'en montrer dignes par la pratique de toutes les vertus plus propres à leur âge: à cette fin nous avons choisi Saint Jean Berchmans comme patron de l'Institut et patron secondaire de l'église de Notre-Dame-Auxiliaresse » (V.J. DOUTRELOUX, *Lettre pastorale n. 53*, Liège, 1er mai 1890).

L'énumération de ces trois augustes personnages ne pouvait qu'influencer favorablement Don Bosco: les deux premiers parce qu'ils étaient familiers à l'Oratoire et le troisième, même s'il semble être moins connu, parce que sa jeunesse et les vertus qu'il a pratiquées attiraient la sympathie de l'apôtre des jeunes.

cèse. J'ose compter sur vos prières aussi. Je ne sais si je vous ai dit que j'ai chargé de la même commission au ciel un de mes saints prêtres qui me demandait la bénédiction avant de mourir il y a deux mois environ.<sup>9</sup>

Pardonnez-moi de vous écrire avec un tel abandon: votre bonté à mon égard m'a tellement attaché à votre personne dans l'annonce de N.S.J.C, que mon coeur ne craint pas de s'épandre avec la plus simple naïveté auprès de vous.

Veuillez agréer, très Rév. Père, l'hommage de ma profonde et toute dévouée vénération.<sup>10</sup>

+ Victor Jos. Evêque de Liège

Rome, le 31 mai 1884

<sup>9</sup> Il ne nous a pas été possible d'identifier ce « saint prêtre » dont parle Mgr Doutreloux. Entre le 1er février et le 31 mai 1884, sont morts 16 prêtres du diocèse de Liège: Jean DAVIN, le 8 février; Henri JACQUEMIN et Jean BROUWERS, le 29 février; Dominique THOMASSE, le 5 mars; Jean FRIJNS, le 14 mars; Charles BRAEKERS, le 22 mars; Jean BORMANS, le 25 mars; Ferdinand PORTMANS, le 30 mars; Walter VRYENS, le 26 mars; Jean Théodore BEELEN, le 31 mars; Jean-Jacques GERMAU, le 6 avril; Jean-Pierre DENIS, le 7 avril; Jules WERY, le 9 avril; Georges GARIT, le 20 avril; Pierre CHANTRAINE, le 6 mai Edmond CARTUYVELS, le 15 mai.

(Voir *Directorium Romanum ad usum Dioecesis Leodiensis pro Anno Domini MDCCCLXXXV*, Liège 1884, pp. 71-72).

Si on peut se permettre une supposition, on pencherait soit pour Dominique THOMASSE (1821-1884) qui fut de longues années secrétaire à l'évêché (*Petit courrier...*, 1884, p. 163) soit pour Georges GARIT (1817-1884). Cet ecclésiastique a été professeur du jeune Victor Doutreloux quand ce dernier faisait ses humanités à Hervé et il a fini sa vie comme aumônier de l'hospice des femmes incurables [*Petit courrier...*, 1884, pp. 275-276).

<sup>10</sup> Le ton général de cette lettre, bien qu'empreint de grand respect envers son destinataire, est beaucoup plus familier que celle qu'avait écrite l'évêque en août 1883. Il est sûr que la rencontre des deux hommes avait fait naître entre eux une réelle amitié qui ne se démentira pas. Après la mort du fondateur des salésiens, l'évêque la reportera sur son successeur Michel Rua et sur les occupants de la maison de Liège: les jeunes et leurs éducateurs salésiens. On possède la réponse à cette lettre. Elle est conservée à l'évêché de Liège dans le fonds Doutreloux. Elle a été rédigée par Camille de Barruel qui a servi un temps de secrétaire à Don Bosco. Comme on l'apprend par la dernière phrase de sa réponse, c'est lui qui guida Mgr Doutreloux dans sa visite des ateliers du Valdocco.

16 juin 1884

A Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Liège

Monseigneur,

Don Bosco vous remercie d'avoir bien voulu vous souvenir de lui auprès du Saint Père. Il serait très heureux de pouvoir seconder le désir de Sa Sainteté et donner à Votre Grandeur la satisfaction qu'elle veut bien demander; mais le personnel par trop restreint, récemment encore diminué par la mort de plusieurs prêtres et abbés, dont quelques-uns Français, et le peu de santé d'un certain nombre de bons religieux, ne permettent pas, pour le moment, de fonder une maison à Liège.

Don Bosco le regrette beaucoup, d'abord parce qu'en général il désire étendre le plus possible le rayon dans lequel il nous est donné de faire du bien à la pauvre jeunesse; ensuite aussi, parce qu'il s'agit de la Belgique et de la ville épiscopale de Votre Grandeur.

Daignez, Monseigneur, prier le Divin Maître d'envoyer des ouvriers à ce petit coin de vigne que l'on appelle la Pieuse Société Salésienne!

Recevez, Monseigneur, avec les respectueux hommages de Don Bosco, l'humble assurance du dévouement de celui qui a eu l'honneur d'accompagner Votre Grandeur dans la visite des ateliers de l'Oratoire.

C. de Barruel, prêtre

Evêché de Liège, *Fonds Doutreloux*, 22 Salésiens, lettre de C. DE BARRUEL à Doutreloux, le 16 juin 1884.

#### IV. LETTRE DU 19 DECEMBRE 1885

Original dans A.C.S., *Fondo Don Bosco*, 1.500 B 5-8. 1 double feuillet (19 cm. X 12.5 cm.). En-tête de l'évêché, quatre pages manuscrites.

Cette correspondance qui a pour objet un problème spécifique est restée inédite jusqu'à ce jour. Même si elle ne traite pas d'argument salésien, elle n'est pas dénuée d'intérêt. Elle témoigne du souci que Don Bosco avait de connaître les lois qui régissaient le service militaire en Belgique, à la fin du XIXème siècle. On en verra les raisons plus loin.

Des cinq lettres que l'on publie c'est également l'unique qui ne soit pas de la main de Mgr. Doutreloux. Seule la signature est autographe. La lettre a été écrite

par le chanoine Lucas, secrétaire particulier de l'évêque (Charles LUCAS (1855-1924). Mgr. Doutreloux tenait son secrétaire en haute estime. Voir P. GERIN, *Le Fonds Doutreloux...*, p. 87).

EVECHE

DE

LIEGE

Liège, le 19 décembre 1885

Mon révérend Père Supérieur,<sup>1</sup>

D'après la législation belge sur la milice, les religieux ne jouissent d'aucun privilège à moins qu'ils ne soient ministres du culte, c.à.d. sous-diacres au moins.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Bien que classée dans le fonds Don Bosco, il n'est sûr que cette correspondance soit adressée à Don Bosco. En effet dans les autres courriers, Mgr Doutreloux donne à Don Bosco son titre de « supérieur général ». La lettre qu'on publie fait exception à cet usage. D'autre part l'analyse de la chronologie renforce ces doutes. La convocation reçue par H. Berck (voir notes 2 et 3) est datée du 4 décembre 1885. A cette époque, ce dernier est à La Navarre (France). La réponse de l'évêque porte la date du 19 décembre 1885. Quinze jours ont-ils suffi pour en référer à Turin, à Don Bosco, pour que celui-ci s'informe auprès de Mgr Doutreloux et pour que le prélat réponde à la date connue? Le délai semble trop bref. Quoiqu'il en soit, on publie la lettre comme si elle avait été adressée à Don Bosco. Il est certain en effet que le Supérieur général des salésiens a été mis au courant de « l'aventure » qui advenait à son jeune confrère.

<sup>2</sup> On n'a pas retrouvé aux archives de l'évêché de Liège la lettre qui a provoqué la réponse qu'on est en train de lire. D'emblée, le correspondant répond à la question qu'on lui a posée.

Jean Bosco comptait parmi ses religieux, un clerc d'origine belge qui venait de recevoir notification qu'il devait satisfaire aux obligations militaires au cours de l'année 1886 (A.C.S. S 275 *Henri Berck*. Milice nationale - Commune de Dison Levée de 1886, 4 décembre 1885). Le supérieur salésien s'informe des éventuelles possibilités d'exemption dont pourrait bénéficier son religieux.

La réponse fait référence à la législation sur la milice établie par la loi du 27 décembre 1884 qui dispense de service militaire les ministres du culte et ceux qui « se destinent au ministère ecclésiastique et sont élèves en théologie dans un établissement reconnu par la loi s'il en existe pour leur culte. Sont assimilés aux élèves en théologie, les étudiants en philosophie qui se vouent à l'état ecclésiastique tant qu'ils n'ont pas accompli leur vingtième année » (Loi du 27 décembre 1884, art. 3, dans *Journal militaire officiel*, 1884, pp. 373-374). Seuls les séminaires diocésains sont reconnus par la loi comme établissement préparant au ministère ecclésiastique. Comme on le voit, les réguliers, qu'ils soient prêtres ou encore étudiants sont exclus de ces catégories. Depuis de la loi du 3 juin 1870, ils étaient contraints au service militaire, alors que les membres du clergé séculier et assimilés, en étaient dispensés (Loi du 3 juin 1870, dans *Pasinomie*, 1870, pp. 24-339).

Votre jeune profès<sup>3</sup> ne pourrait donc faire valoir d'autre titre à l'exemption que les titres du droit commun. Ces titres sont, pour l'exemption définitive: 1° Petitesse de taille n'atteignant pas 1 mètre 400 millimètres; 2° Service d'un frère qui a accompli un terme de 8 ans dans l'armée; 3° Unique descendant d'une personne encore vivante qui n'est pas dans l'aisance; 4° Infirmités incurables qui rendent impropre au service militaire.<sup>4</sup>

Sont dispensés provisoirement pour une année: 1° Celui dont la taille n'atteint pas 1 mètre 550 millim. 2° Celui dont le frère remplit un terme de 8 années de service. 3° L'unique descendant d'une personne encore vivante qui n'est pas dans l'aisance.<sup>5</sup>

Je suppose qu'aucun de ces cas n'est applicable à votre jeune religieux: cependant, comme je ne le connais nullement, j'ai cru utile de vous les signaler

<sup>3</sup> Il s'agit d'Henri BERCK (Dison, Belgique le 2 mai 1866 - Biella, Italie, le 7 septembre 1916). Il avait un an à peine quand ses parents émigrèrent dans le Piémont. Il y connut les salésiens. Avant d'entrer, en 1882, au noviciat de San Benigno Canavese, il avait suivi les cours à Borgo S. Martino (1879-1882). Profès le 1er février 1883, il reçut sa feuille de milice dans les premiers jours de décembre 1885. C'est à son sujet que le supérieur s'informe sur les possibilités éventuelles d'exemption; à cet effet, il met à contribution un ami liégeois, Mgr. Doutreloux. Au lendemain de sa profession, Henri Berck est envoyé en France, à La Navarre où il séjourne jusqu'en 1895. Il fut ordonné prêtre le 20 février 1889. Entre 1895 et 1901, il est préfet à la maison de Marseille d'abord et à partir de 1898 à la maison de Paris. Il ne rentre en Belgique qu'en 1901 pour occuper, pendant six ans, la charge de directeur de la maison Saint-Joseph à Liège, seconde fondation salésienne dans la ville épiscopale de Mgr. Doutreloux (Sur Saint-Joseph, voir A. DRU ART, *Les débuts des Salésiens de Don Bosco en Belgique, 1891-1914*, Louvain, 1975, pp. 43-44 polycopié). Après la mort de sa mère, le 5 novembre 1906, Henri Berck obtient de ses supérieurs la permission de se rapprocher de sa famille (voir une notice nécrologique sur Madame Veuve Berck, née Françoise Pleir (1841-1906) dans *Bulletin salé sien*, février 1907, p. 59). Il fut alors successivement directeur à Alesandria (1907-1912) et à Biella (1913-1914). Souffrant de diabète, il sollicita d'être déchargé de toute responsabilité en 1914. Il mourut deux ans plus tard, le 7 décembre 1916, dans sa 50ème année (G.-B. FERRANDO, *Lettera mortuaria del sac. Enrico Berck*, 10 septembre 1916).

<sup>4</sup> Ces titres à l'exemption sont déjà prévus par la Loi du 8 janvier 1817 qui a régi la réglementation du service militaire en Belgique pendant tout le XIXème siècle. Ils n'ont subi pratiquement aucune modification substantielle durant toute cette période (Voir G. VERHAEGEN, *Les institutions militaires belges dans Histoire de la Belgique contemporaine 1830-1914*, Bruxelles, 1929, t. II, p. 375). On doit souligner que cette loi est antérieure à l'indépendance de la Belgique. Elle a été promulguée par Guillaume 1er, souverain du Royaume des Pays Bas qui réunissait, sous la même couronne, la Hollande et la Belgique.

<sup>5</sup> Loi du 8 janvier 1817, dans *Pasinomie*, 1817, pp. 19-21.

afin de mieux vous mettre à même de l'aviser à ce qui pourrait être tenté pour le tirer d'embarras.

S'il ne peut invoquer aucun de ces titres, une seule voie lui resterait ouverte pour échapper à la conscription: ce serait d'entrer dans un établissement ecclésiastique de Belgique pour y étudier la philosophie et la théologie jusqu'à ce qu'il pu être ordonné sous-diacre.<sup>6</sup> Mais ce moyen ne semble pas pratique pour un religieux appartenant à une congrégation qui n'a pas de maison dans le pays.<sup>7</sup>

Dès lors il n'y a d'autre parti à prendre que de lui assurer un remplaçant.<sup>8</sup> Pour cela, il faut sans délai faire un versement de 200 frs dans la caisse du gouvernement.<sup>9</sup> Si le milicien tire un mauvais numéro<sup>10</sup> le département de la guerre se charge de lui substituer un remplaçant moyennant une prime de 1400, 1500, 1600 frs à ajouter au 200 frs versés préalablement.<sup>11</sup> Sans ce versement préalable de 200 frs, le milicien devrait chercher lui-même un remplaçant dont il devrait subir toutes les exigences, en s'exposant encore à le voir refuser, si le département de la guerre trouvait des raisons pour ne pas l'agréer.<sup>12</sup>

<sup>6</sup> C'est le détour employé par de nombreux religieux qui se faisaient inscrire fictivement dans un séminaire diocésain, tout en continuant à suivre les cours dans les scolasticats de leur congrégation. Le subterfuge a été dénoncé lors d'une séance de la Chambre, le 22 juin 1883. (L. HYMANS, *Histoire parlementaire de la Belgique, 1880-1890*, 2ème série, Bruxelles 1890, pp. 219-220).

<sup>7</sup> Ce moyen n'était pas approprié à la situation d'Henri Berck qui appartenait à une congrégation qui ne possédait pas encore de maison en Belgique.

<sup>8</sup> Pour éviter de faire le service militaire, on pouvait se faire remplacer. Loi du 8 janvier 1817, art. 95-110, dans *Pasinomie*, 1817, pp. 21-23.

<sup>9</sup> La somme de 200 francs était à verser au Receveur de l'Enregistrement dès avant le tirage au sort. Elle garantissait le remplacement au cas où le sort aurait été défavorable. Dans cette éventualité, les agents du ministère de la guerre se chargeaient de fournir le remplaçant. A l'époque que l'on considère, cette somme était restituée au jeune homme qui avait « tiré un bon numéro ».

<sup>10</sup> La désignation des jeunes destinés à servir sous les drapeaux se faisait par tirage au sort. Cette pratique avait été établie par l'article 207 de la loi fondamentale du Royaume des Pays Bas du 13 juillet 1815. La loi déjà citée du 7 janvier 1817 en réglait l'application dans ses articles 73 à 89 (*Pasinomie*, 1817, pp. 16-18). Le tirage au sort fut abrogé par la loi du 14 décembre 1909, art. 1 § 4 dans *Bulletin usuel des lois et arrêtés...*, t. 10, 1906-1910, Bruxelles, s.d., p. 392.

<sup>11</sup> Le prix du remplacement « légal » s'élevait donc entre 1600 et 1800 francs. Ce qui représentait une somme importante. A titre d'indication, cette somme était l'équivalent de la solde d'une année d'un sous-lieutenant ou encore la valeur d'une maison modeste.

<sup>12</sup> Au cas où la somme de 200 francs n'avait pas été versée dans les délais fixés, la recherche d'un remplaçant incombait à celui qui avait « tiré un mauvais numéro ». Aux difficultés de l'opération, soulignée en partie par la lettre, il faut

C'est à ce parti que se résignent les religieux belges qui n'ont pas de titre de droit commun à l'exemption, et c'est celui que je crois prudent de vous conseiller.<sup>13</sup>

Veillez agréer, mon Révérend Père, l'hommage de mes biens dévouées, sentiments en N.S.J.C.

+ Victor Jos. Evêque de Liège

#### V. LETTRE DU 17 MAI 1886

Original dans A.C.S., *Fondo Don Bosco*, 1500 B 9-12. 1 double feuillet (19 cm. X 12,5 cm.). En-tête de l'évêché, quatre pages manuscrites.

Publié dans *M.B.* XVIII, pp. 769-770; dans *Almanach* salésien, 1942, p. 36; dans *L'Ami des Anciens*, mai 1967, pp. 4-5.

Traduite en néerlandais et publié dans *Liefdewerk van Don Bosco*, novembre-décembre 1937, pp. 172-173.

A la différence des lettres précédentes, celle-ci n'a pas été confiée à la poste, mais a été remise à son destinataire par Max Doreye envoyé auprès de Don Bosco par l'évêque de Liège pour se rendre compte du bien accompli par l'oeuvre salésien-

ajouter que la prospection se déroulait alors sur « le marché libre » où le prix à payer au remplaçant pouvait s'élever jusqu'à 2.000 francs, somme qui équivalait au prix de quatre chevaux de luxe.

<sup>B</sup> Les conseils donnés par l'évêque sont judicieux et c'était, comme il le dit, la solution à laquelle se rangeaient les supérieurs religieux, pour autant bien sûr qu'il ne leur avait pas été possible d'adopter le subterfuge décrit à la note 5.

Il faut cependant attirer l'attention du lecteur sur l'éventualité, omise par Mgr. Doutreloux, où les parents d'Henri Berck auraient été « dans l'aisance ». Dans ce cas, le salésien belge aurait dû marcher de toute façon ou trouver un remplaçant sur le marché libre. La loi citée du 27 décembre 1884 stipule, dans son article 3, que les fils dont les parents jouissent d'une certaine aisance sont soumis à la loi générale sur la milice et qu'ils ne peuvent se faire remplacer selon les voies officielles.

On ne sait quelle méthode dont a usé le supérieur pour éviter le service militaire à son religieux. Ce qui est certain, c'est qu'Enri Berck n'a pas été sous les drapeaux et qu'il n'est revenu au pays qu'en 1901, soit quinze ans après avoir reçu sa convocation. Aura-t-il ainsi évité à la fois de payer la lourde somme pour se faire remplacer et d'encourir les sanctions réservées au déserteur qu'il était devenu en ne se présentant pas au tirage au sort? Quinze années suffisaient à un déserteur pour se faire oublier dans un état où la bureaucratie n'était guère développée.

N.B. Les informations concernant les lois sur la milice nous ont été obligeamment fournies par la Commandant Luc De Vos, chargé de cours à l'Ecole royale militaire de Bruxelles. Qu'il en soit vivement remercié.

ne de Valdocco. C'est un moyen détourné pour se rappeler au bon souvenir du fondateur des Salésiens. La lettre de présentation est explicite à cet égard.

EVECHE  
DE  
LIEGE

Très révérend Supérieur G<sup>al</sup>,

Me rappelant avec autant de bonheur que de reconnaissance l'accueil que vous voulûtes bien me faire avec tant de bienveillance il y a deux ans, je prends la liberté de vous demander une audience de quelques instants pour le porteur de cette lettre;<sup>1</sup> c'est Mr l'Avocat Doreye, chef organisateur et soutien de quantités d'oeuvres catholiques dans ma ville épiscopale et dans mon diocèse.<sup>2</sup> Il sera heureux de recevoir votre bénédiction et de vous redire encore mon vif désir de voir s'établir une maison de votre ordre dans la ville si industrielle de Liège.<sup>3</sup> Vous avez bien voulu me faire une promesse pour le temps ou (sic) vous auriez des sujets; le St Père à qui j'en avais parlé m'avait permis de vous dire qu'il connaît beaucoup la ville de Liège et qu'il désirait vivement vous voir accepter ma demande. J'ai un terrain, un vaste local servant déjà de patronage et pouvant être facilement agrandi, il s'y trouve une chapelle. Rien ne serait plus facile que d'y établir un établissement semblable à celui de Turin.<sup>4</sup> Je suis persuadé que le diocèse vous donnerait en peu de temps

<sup>1</sup> Visite de Doutreloux à Don Bosco dans les derniers jours de mai 1884. (Voir lettre du 31 mai 1884).

<sup>2</sup> Maximilien Nicolas DOREYE, industriel et avocat liégeois (1841-1903). Elu sénateur catholique de Liège en 1900, il le reste jusqu'à sa mort. Il fit résolument partie du groupe de catholiques conservateurs qui s'opposa à l'abbé Pottier, guide de la démocratie chrétienne à Liège (P. GERIN, *Catholiques liégeois et question sociale...*, pp. 465-466 et *Presse populaire catholique et presse démocrate chrétienne en Wallonie et à Bruxelles* (1830-1914), in *C.C.I.H.C.*, n. 80, Louvain-Paris, 1975, p. 67). Doreye était le beau-frère de Joseph Begasse qui fit une visite à l'Oratoire de Turin en décembre 1887, il en adressa une correspondance à la *Gazette de Liège*, 5-1-1888, repris par B.S., février 1888, pp. 18-21. D'autre part Doreye avait des liens familiaux avec d'autres bienfaiteurs de la maison salésienne de Liège (A. ZUMKIR, *Les dynasties politiques de la province de Liège à l'époque contemporaine*, dans *Annales du XXXVI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique del Belgique*, Gand 1956, pp. 282-283; le B.S. a publié une notice nécrologique sur Max Doreye en décembre 1903, p. 341).

<sup>3</sup> Voilà habilement amené le véritable but de la visite de Doreye à Don Bosco.

<sup>4</sup> Monseigneur Doutreloux résume en quelques lignes tout ce qui est déjà acquis pour son projet de fondation: la promesse faite par Don Bosco, l'appui du Souverain Pontife et le terrain. En ce qui concerne la promesse, il semble que le prélat sollicite un peu le contenu de la lettre de C. de Barruel, qui est le dernier docu-

plus de sujets que vous ne m'en auriez accordé.<sup>5</sup>

C'est dans la neuvaine de N.D. auxiliatrice (sic) que je vous ai présenté ma demande; je l'ai confié à cette bonne Mère; dès ce soir je vais me préparer à sa fête par une octave de prières et j'espère qu'elle vous dira que la volonté de son divin Fils est que vous veniez au secours de mes pauvres orphelins tous abandonnés aux établissements du gouvernement; <sup>6</sup> d'autres âmes nombreuses viendront encore chercher le salut auprès de vos bons religieux. Ah! je vous en supplie, daignez demander à N.D. Auxiliatrice qu'elle vous éclaire sur mes instances, je ne puis douter qu'elles sont selon la volonté de Dieu.<sup>7</sup>

Mr Doreye désire se rendre compte de vos oeuvres à Turin; il vous sera très reconnaissant si vous voulez bien lui donner un de vos bons religieux pour les lui montrer.<sup>8</sup>

Agréé, je vous prie, très Révérend Supérieur général, mes hommages les plus dévoués et les plus respectueux.

+ Victor Jos. Evêque de Liège

Liège, le 17 mai 1886

ment émanant de Turin au sujet de la fondation liégeoise. On ne peut y voir une promesse formelle (voir plus haut). Le terrain et le local sont ceux du patronage St-Joseph. On n'a donc pas encore perdu l'intention d'installer la future oeuvre salésienne à la rue St-Laurent.

<sup>5</sup> La prévision de Doutreloux s'est réalisée. Entre 1892 et 1913, le diocèse de Liège a fourni plus de 30 novices à la congrégation salésienne (A. DRUART, *Les débuts des Salésiens de Don Bosco...*, p. 76-79).

<sup>6</sup> Cela confirme ce que nous savons déjà à savoir que le diocèse de Mgr. Doutreloux ne possédait pas d'orphelinat dirigé par des ecclésiastiques, religieux ou religieuses. Les jeunes orphelins étaient contraints de trouver refuge dans des établissements dirigés par des instances publiques. (Lettre de Doutreloux à Don Bosco, le 19 août 1893 et A. DRUART, *I Salesiani e il servizio dei giovani...*, pp. 152-153).

<sup>7</sup> C'est lors de sa visite à Turin que Monseigneur Doutreloux a confié la réalisation de son projet à Notre Dame Auxiliatrice. On a vu que ce n'était pas exactement pendant la neuvaine qu'avait eu lieu la première entrevue entre l'évêque et Don Bosco. Néanmoins le prélat a pleine confiance dans l'intervention de la Vierge. A deux reprises dans cette phrase, il affirme d'autre part son intime conviction d'accomplir la volonté de Dieu en demandant une fondation salésienne pour sa ville épiscopale.

<sup>8</sup> On se souvient que c'est l'abbé de Barruel qui avait guidé Doutreloux dans les ateliers du Valdocco lors de sa visite en 1884.